



**Nouvel Elan N°74**  
[www.mairie-chezysurmarne.fr](http://www.mairie-chezysurmarne.fr)

# SPECIAL BUDGET

SPECIAL BUDGET

**2016**

# Sommaire

## **Budget**..... **Page 3**

- Compte administratif 2015
- Budget primitif 2016

## **Informations générales**

- Nuisances sonores..... **Page 7**
- Elagage..... **Page 7**
- Ramassage des ordures ménagères..... **Page 8**
- Gastronomie..... **Page 9**
- Passage à la haute définition..... **Page 10**
- Inscriptions école..... **Page 12**

## **Travaux**

- Enfouissement des réseaux..... **Page 13**
- Travaux hydrauliques..... **Page 14**
- Travaux église..... **Page 15**

# COMPTE ADMINISTRATIF 2015

## Fonctionnement

Dépenses	1 086 333,96 €
Recettes	1 539 647,48 €
Excédent 2015	453 313,42 €
Année n-1	
Excédent 2014	534 831,60 €
Total	
Excédent 2016	988 145,02 €

## Investissement

Dépenses	776 491,06 €
Recettes	736 015,00 €
Déficit 2015	40 476,06 €
Année n-1	
Déficit 2014	409 439,06 €
Total	
Déficit 2016	449 915,06 €

Donc 1 Excédent de fonctionnement : 538 229,96 €

# BUDGET PRIMITIF 2016

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		<b>Budget 2015</b>	<b>Budget 2016</b>
Cpte 002	Résultat d'exploitation	534 831,60 €	538 229,96 €
Cpte 013	Atténuations de charges	8 000,00 €	8 000,00 €
Cpte 70	Prestations de services	104 300,00 €	104 800,00 €
Cpte 73	Impôts et taxes	823 635,00 €	864 000,00 €
Cpte 74	Dot. subs et particip.	384 700,00 €	384 300,00 €
Cpte 75	Autres produits	186 000,00 €	110 100,00 €
Cpte 76	Produits financiers		
<b>TOTAUX</b>		<b>2 041 466,60 €</b>	<b>2 009 429,96 €</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		<b>Budget 2015</b>	<b>Budget 2016</b>
Cpte 011	Charges à caractère général	389 800,00 €	367 580,00 €
Cpte 012	Charges de personnel	490 500,00 €	495 000,00 €
Cpte 014	Reversement FNGIR *	105 000,00 €	105 000,00 €
Cpte 022	Dépenses imprévues	25 758,60 €	20 823,96 €
Cpte 023	Virement à la section d'investissement	763 270,14 €	768 749,95 €
Cpte 042	Dotations aux amortissements	34 902,86 €	38 976,05 €
Cpte 65	Autres charges de gestion courante	153 235,00 €	154 300,00 €
Cpte 66	Charges financières	75 000,00 €	58 000,00 €
Cpte 67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>2 041 466,60 €</b>	<b>2 009 429,96 €</b>

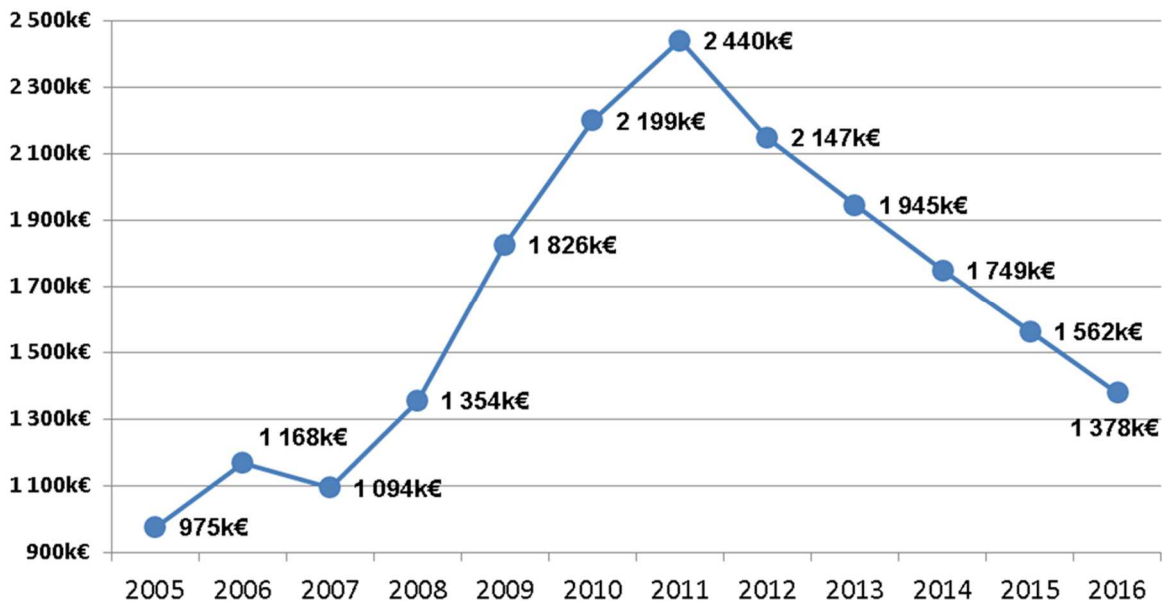
# BUDGET PRIMITIF 2016

## INVESTISSEMENTS

Opération	Dépenses	Subventions	Autofinancement
Eglise	81 300,00 €	26 670,00 €	54 630,00 €
Rénovation bâtiments	153 500,00 €	700,00 €	152 800,00 €
PLU	3 957,00 €	5 742,00 €	- 1 785,00 €
Cimetière	8 000,00 €		8 000,00 €
Eclairage Public	138 110,00 €		138 110,00 €
Ecole	12 175,00 €	2 150,00 €	10 025,00 €
Echaffaudage	1 100,00 €		1 100,00 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €		5 000,00 €
Hydroviticoles	448 000,00 €	95 000,00 €	353 000,00 €
Réfection voirie	25 370,00 €	8 814,00 €	16 556,00 €
Eglise	20 000,00 €	6 000,00 €	14 000,00 €
Amortissement FCMH	600,00 €		600,00 €
Remboursement emprunts (capital)	186 690,00 €		186 690,00 €
Recettes de TVA		75 000,00 €	
CCAS		56 000,00 €	
Amortissements		38 976,05 €	
<b>Total général</b>	<b>1 083 802,00 €</b>	<b>1 083 802,00 €</b>	

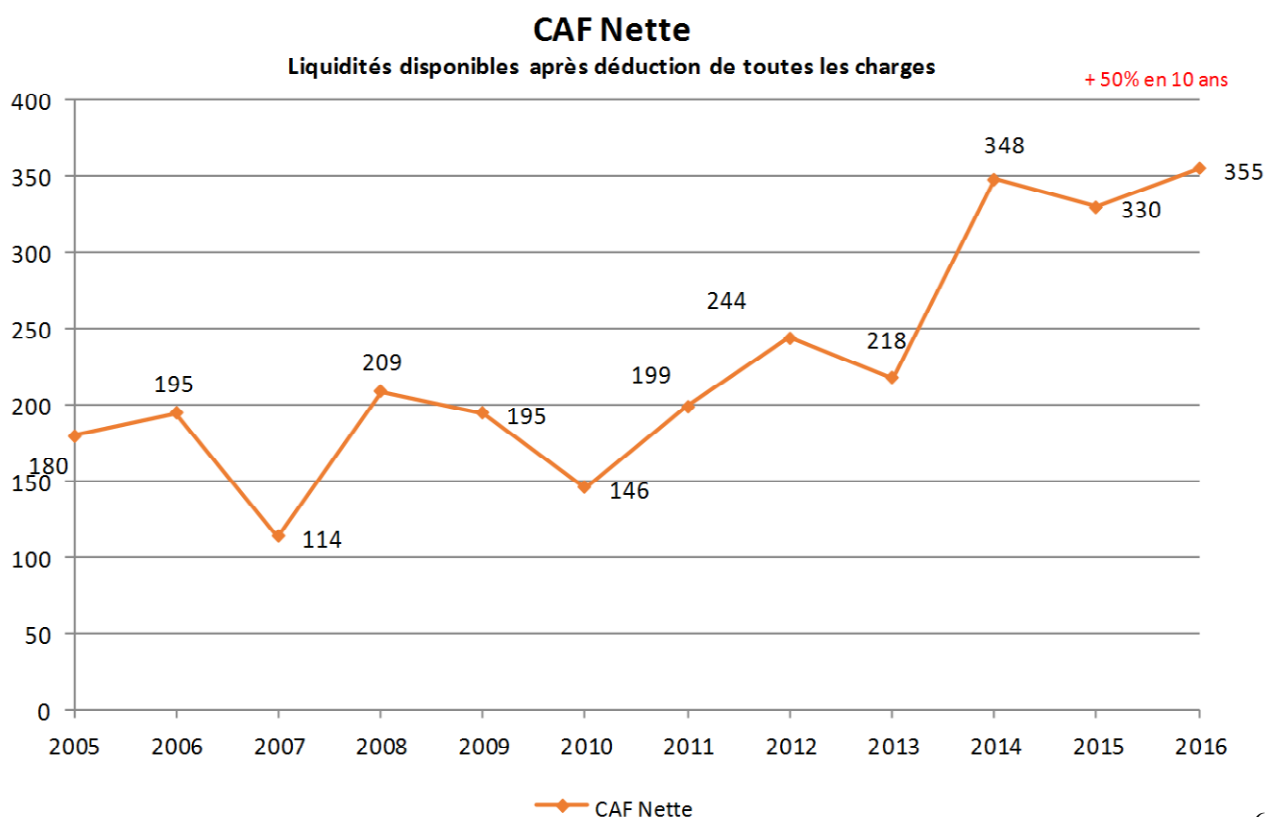
# ENDETTEMENT / DESENDETTEMENT

## ENDETTEMENT



Forte augmentation en 2009 due à de gros travaux notamment la réfection de la place, la construction du bâtiment multi fonctions et les travaux de réparation suite à la catastrophe naturelle de 2009. Travaux couverts par des recettes, ce qui explique une capacité auto-financement en augmentation. Cf. page 5

## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



# Informations Générales

## Nuisances sonores :

Les conditions climatiques vous obligent parfois à différer votre passe-temps favori.

Malgré cela, l'utilisation de votre tondeuse et autres travaux de bricolage sont réglementés, afin de respecter vos voisins qui sont certainement en repos pendant que vous travaillez.

Horaires à respecter :

Jours ouvrables de : **8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

Samedi de : **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

Dimanche et jours fériés : **10h à 12h00**



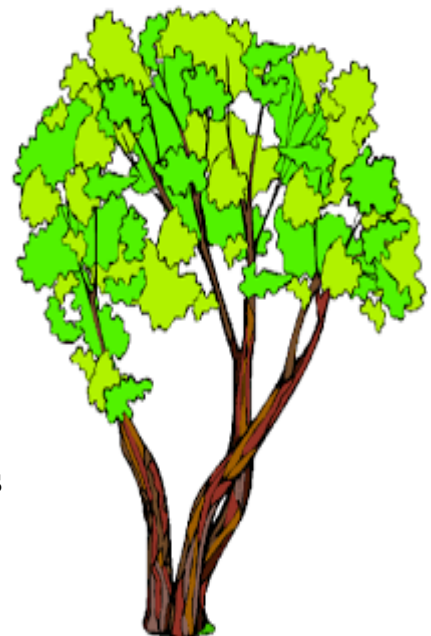
## Elagage :

Chacun de nous responsable est responsable de sa propriété.

Il est donc important de procéder à l'élagage de vos arbres afin qu'il ne déborde pas sur le domaine public et endommager des véhicules en stationnement, bâtiment etc.

Vérifier que votre contrat d'assurance prévoit ce genre de risque.

Pour information, si les branchent d'arbres touchent des fils électriques, ERDF engagera des poursuites contre vous en cas de rupture de câble. (le coût moyen d'un tel incident est d'environ 6 000 €).



# Ramassage des ordures ménagères

En 2016, la REOMI succède à la Taxe d'enlèvement d'ordures ménagère. Pour faire plus simple.

La communauté de commune facturera ce ramassage à la place du percepteur de taxes sur les feuilles d'impôt).

La première facture de la communauté de commune a été envoyé en Janvier.

Il faut noter quelques anomalies d'adresses, de volumes, de bacs etc.

Nous vous rappelons que seuls les services de la Communauté de Commune sont habilité à régler tous les litiges et non la Commune comme vous l'entendez souvent et pas toujours de façon agréable.



HIVER DU 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL		ETE DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE		COLLECTE BACS JAUNE LES MERCREDIS	
LUNDI	14H - 17 H	LUNDI	14H - 18 H	AVRIL	6 et 20
MERCREDI	9 H - 12 H	MERCREDI	9 H - 12 H	MAI	4 et 18
VENDREDI	14 H - 17 H	JEUDI	9H - 12H 14H - 18H	JUIN	1, 15 et 29
SAMEDI	9 H - 17H	VENDREDI	14 H - 17 H	JUILLET	13 et 27
		SAMEDI	9 H - 17H	AOUT	10 et 24
				SEPTEMBRE	7 et 21
				OCTOBRE	5 et 19
				NOVEMBRE	2, 16 et 30
				DECEMBRE	14 et 28

## Pour rappel :

- les sacs déposés en dehors de votre poubelle ne sont pas collectés.
- Les poubelles doivent être fermées.
- Eviter de mettre vos déchets dans la poubelle de votre voisin, elle risque d'être scotchée et ramassée.
- Rentrer votre poubelle le plus rapidement possible car elle devient un élément dangereux (déplacement par le vent etc.).
- Gardons un village propre et soyons en fière.

Nous avons rencontré les responsables des services de collecte pour vos problèmes particuliers et nous vous tranferons toutes leur félicitations.

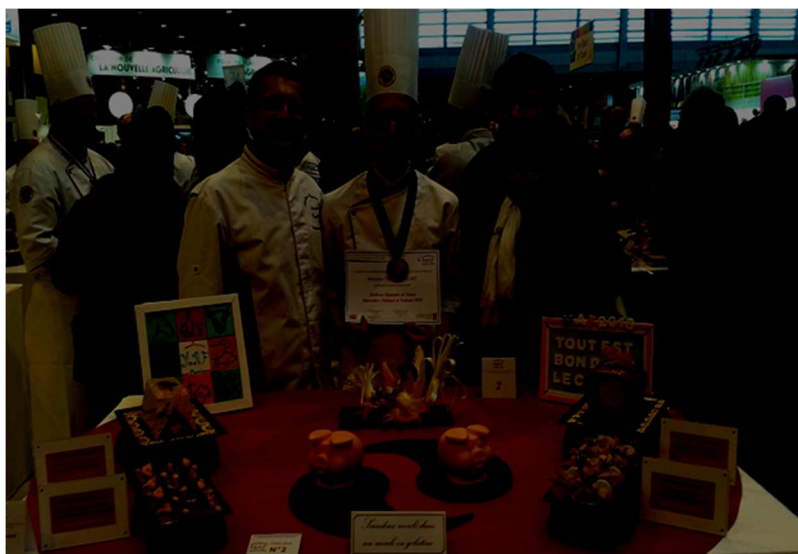
La commune de Chézy sur Marne est la plus propre de la Communauté de Commune. Nous avons le plus faible taux d'incivisme, tri correct, pas de sacs ni de dépôts sauvage.

Il est vrai que les anomalies rencontrées sont très vite réglés par nos employés du service entretien, continuez à ne pas les surcharger de ces problèmes.





## Gastronomie : Un titre régional à Chézy sur Marne



Félicitation à **Thomas FOU CART**, jeune apprenti à la boucherie traiteur Mara :

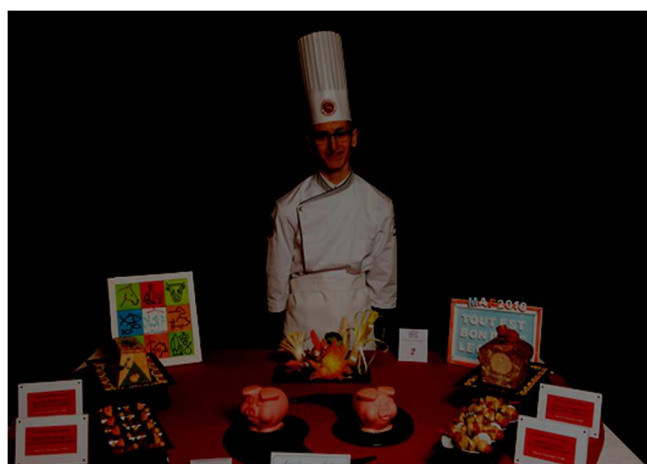
Thomas à remporté la finale régionale du meilleur apprenti traiteur début Janvier à Compiègne.

Qualifié pour la finale nationale, il n'a pas réussi à monter sur le podium en Février dans le cadre du salon agricole.

La compétition est difficile et la déception de courte durée.

Ses formateurs Frédéric et Carole sont fières de leur apprenti et prêts à relever le défi en 2017.

Félicitation à Thomas et à ses formateurs.



# LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION



### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France: le MPEG-2 et le MPEG-4. **À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4,** plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

#### AVANT LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :

15 chaînes sont diffusées exclusivement en MPEG-2 (définition standard ou SD)



4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)



6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4



Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 Mhz.

#### APRÈS LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT **seront toutes diffusées exclusivement en MPEG-4 en qualité HD.**



L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 MHz. La bande des 700 MHz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

**POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE,  
SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL**

## COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :



• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

## QUE FAUT-IL FAIRE ?

### S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

## Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

**Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.**

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

# Inscriptions Scolaires

# OUVERTES !



**Pour les enfants nés en 2013  
qui seront scolarisés pour la rentrée  
de septembre 2016**



**Merci de prendre  
rendez-vous**

**Vous munir :**

- Du livret de famille
- Du carnet de santé
- D'une attestation de domicile délivrée par la mairie de votre domicile
- Pour les enfants qui n'ont jamais été scolarisés d'un certificat médical attestant des vaccinations obligatoires*
- Pour les enfants déjà scolarisés du certificat de radiation délivré par l'ancienne école*
- De la fiche de renseignements dûment complétée disponible en mairie ou à l'école

# TRAVAUX

## Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique

La section Carrefour du Moncet, pressoir des Roches, Chemin du CSA est pratiquement terminé.

La dépose des fils nus et des poteaux béton se fera courant mai.

Un financement croisé nous permet de réaliser la tranche ferme de travaux du pressoir des Roches jusqu'au arcades Rue Robert Gerbaux.

La reprise des branchements des maisons particuliers est en cours de réalisation.

L'ensemble de ces travaux sera terminé fin juin 2016.



Coût commune : 1ère tranche 56 500 €  
2ème tranche 36 215 €



# TRAVAUX HYDRAULIQUES

Programme 2016 :

- Réalisation d'un bassin de 1 500 m<sup>3</sup> Chemin des Berges (près de la Dhuys)
- Pose d'un by pass entre l'écoulement de la Ravine du Moncet et le bassin du haut du chemin des Berges.
- Pose d'une canalisation de diamètre 1 000 sur la propriété de Madame Simon, sous la route de la halte et d'un dépierreur, collecteur en haut de la Rue de la halte.



Coût : 300 000€

Simulation Financement Travaux Hydrauliques  
Estimation 1.8 M€ (toute la vallée du Dolloir) :

Annexes	Travaux	Reste à régler en M€	Financement		Désendettement Possibilité emprunt minimum
			Auto financement	Emprunt	
2015	250k€	1,55	250k€	-	
2016	300k€	1,25	300k€	-	70k€
2017	300k€	0,95	300k€	-	120k€
2018	300k€	0,65	300k€	-	
	<b>500k€</b>	<b>0,45</b>	<b>300k€</b>	<b>200k€</b>	
2019	300k€	0,35	300k€	-	100k€
	<b>450k€</b>	<b>0</b>	<b>300k€</b>	<b>150k€</b>	



## Travaux réalisés en 2019 :

En 2018 avec un emprunt de 200 000 € et en 2019 de 150 000 € la totalité des travaux sera terminée.

En 2018, 2019, un emprunt de 350 000 € serait nécessaire pour effectuer des

Sans emprunt en 2020, il resterait 350 000 € de travaux à réaliser.

Avec 350 000 € d'emprunt en deux fois : la totalité des travaux sera terminée en 2019.

**Soit une réalisation de 1.8 M de travaux avec seulement 50 000 € d'emprunt nouveau en 2019.**

## Remarques :

Ces simulations tiennent compte d'un engagement identique et constant de l'Agence de l'Eau et si nous pouvons maintenir notre excédent de fonctionnement à 400 000 € régulièrement.

Sinon nous devons nous adapter à la situation suivante soit :

- travaux plus longs (Négociation du Marché Public)
- Continuer à faire des économies...
- Recouvrir à la fiscalité mais un point d'impôt (recette environ 7 000 €) pour 300 000 € de travaux.

## Eglise : Voûtes



Dès réception de l'accord de la Région, les travaux de réfection des deux dernières voûtes seront mis en place.

Il devrait démarré début Juin.



## Eglise : Orgue

La Société Denis Londe est attributaire du marché.

L'instrument a été démonté et envoyé pour réparation au mois de Février.